Ministère des Finances Québec

DÉCLARATION D'UN FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OU DE DONNÉES CONFIDENTIELLES

IDENTIFICATION DU FICHIER	**Nº :** 04
Nom du fichier : Nominations par le ministre des Finances ou nominations par le Conseil des ministres	**Date de création :** n. d.
Description : Documents fournis par les candidats pour leur nomination aux conseils d'administration d'organismes ou de sociétés d'État dont la loi relève du ministre des Finances : CV, CV abrégé, déclaration d'indépendance, déclaration d'intérêts, déclaration de l'historique judiciaire et disciplinaire et avis du syndic d'un ordre professionnel	

FINALITÉ DU FICHIER ET PERSONNES CONCERNÉES

Finalité(s) du fichier :

- En vue de l'application des lois relevant de la responsabilité du ministre des Finances;
- En vue de l'application du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-3, r. 1).

Personnes ou entreprises principalement concernées par les renseignements : Une autre catégorie de personnes.

Provenance(s) et modalité(s) de collecte des renseignements : Par écrit par la personne concernée.

LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS

Renseignements nominatifs, numéros d'identification, coordonnées, informations à l'égard de l'emploi et données socioéconomiques.

GESTION DU FICHIER

Supports physiques utilisés :

Manuel (papier, carton, etc.) et informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.)

Durée générale de conservation des renseignements :

En référence à la règle AD-25 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les renseignements sont conservés aussi longtemps que les nominations sont en vigueur, plus 3 ans.

En référence à la règle AD-04 du calendrier de conservation de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), les renseignements sont conservés jusqu'au départ d'un membre qui siège au conseil d'administration, plus 3 ans.

Personnel ayant accès au fichier :

- Direction du secrétariat général;
- Cabinet du ministre des Finances;
- Direction de l'administration des lois du secteur financier;
- Secteur des politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État;
- Financement-Québec;
- Direction générale de l'optimisation des revenus et des politiques écofiscales, locales et autochtones.

Une personne ou un organisme extérieur a accès au fichier à des fins de traitement : Non

Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou un autre organisme : Oui

Date : 2023-07-13